

PROCEDURE DEMANDE DE STAGE – IEJ

SERVICE DES STAGES

Mme Koumba DIALLO

(Mme Rachelle SENETA uniquement le vendredi)

Bureau J200 (début couloir H) - 1^{er} étage

Accueil : Lundi au vendredi : 9h – 12h /13h30 – 16h (télétravail le lundi)

Mail : stages.dsps@univ-paris13.fr

Tél : 01 49 40 39 98

Toute demande de stage s'effectue par courriel à l'adresse suivante stages.dsps@univ-paris13.fr

L'IEJ USPN est, de janvier à juillet, une préparation publique à l'examen national du CRFPA (cours, galops, actualités, entraînements). Le stage est donc optionnel. Il n'est pas de droit.

Période de stage : débute en janvier et doit se terminer le 31 juillet 2025 pour une durée de 5 mois (max.); Les examens ont lieu de septembre à décembre : pas de stage possible.

ÉTAPES :

1. Adresser votre demande **au plus tard le 31 mars 2026** dès que vous avez trouvé un cabinet d'avocat, une entreprise ou une structure (association, etc), **et au moins 15 jours avant le début du stage**, avec les indications suivantes :
 - Nom, Prénom, n° étudiant, formation
 - Lieu du stage
 - Date du stage (la durée est de 5 mois max. et doit se terminer avant le 31/07), la date de début de stage doit être ultérieure à la date de signature de la directrice de l'IEJ.
 - Nom du responsable de formation : Mme Bloud-Rey, dir. IEJ USPN
 - Choix de l'enseignant référent (Mme Bloud-Rey)

Y joindre les pièces suivantes :

- Autorisation pédagogique dûment complétée (en annexe) - Attention de bien indiquer les missions
 - Certificat de scolarité
 - Attestation de responsabilité civile (disponible dans la majorité des cas, dans votre contrat d'assurance habitation, y compris celui de vos parents)
2. Après validation de l'autorisation pédagogique par votre responsable de formation, **nous vous transmettrons un lien qui vous permettra d'accéder à notre plateforme **Esup Stage** pour la création de votre convention.**

STAGE A L'ETRANGER : Il est conseillé de commencer les démarches pour effectuer un stage à l'étranger au minimum 2 mois avant la date de début du stage.

Pour plus de renseignements, contacter la Direction des Relations Internationales (DRI) :

Bureau L101, IUT de Villetaneuse – Tel : 01 49 40 30 02
amiep13@univ-paris13.fr



IMPORTANT

Il faut compter un délai de signature de quelques jours, **à l'étape 4**, pour recevoir votre convention signée par l'université.

Sans convention de stage signée, vous ne pouvez pas vous présenter en entreprise.

Aucune convention ne sera signée rétroactivement.

Pour rappel, tout stagiaire est tenu de participer aux galops, les étudiants boursiers ont une obligation légale d'assiduité (20 galops).

L'IEJ USPN demande aux étudiants d'émarger au moment de la restitution de leur copie de galops. Une copie blanche ou à peine rédigée est considérée comme n'ayant pas été rendue.

En cas de modification de la convention (date du stage, absence, rupture, ...) : Informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

INFORMATION UTILE

Le *Service VOIE* vous aide dans la rédaction de votre cv et lettre de motivation pour votre recherche de stage.